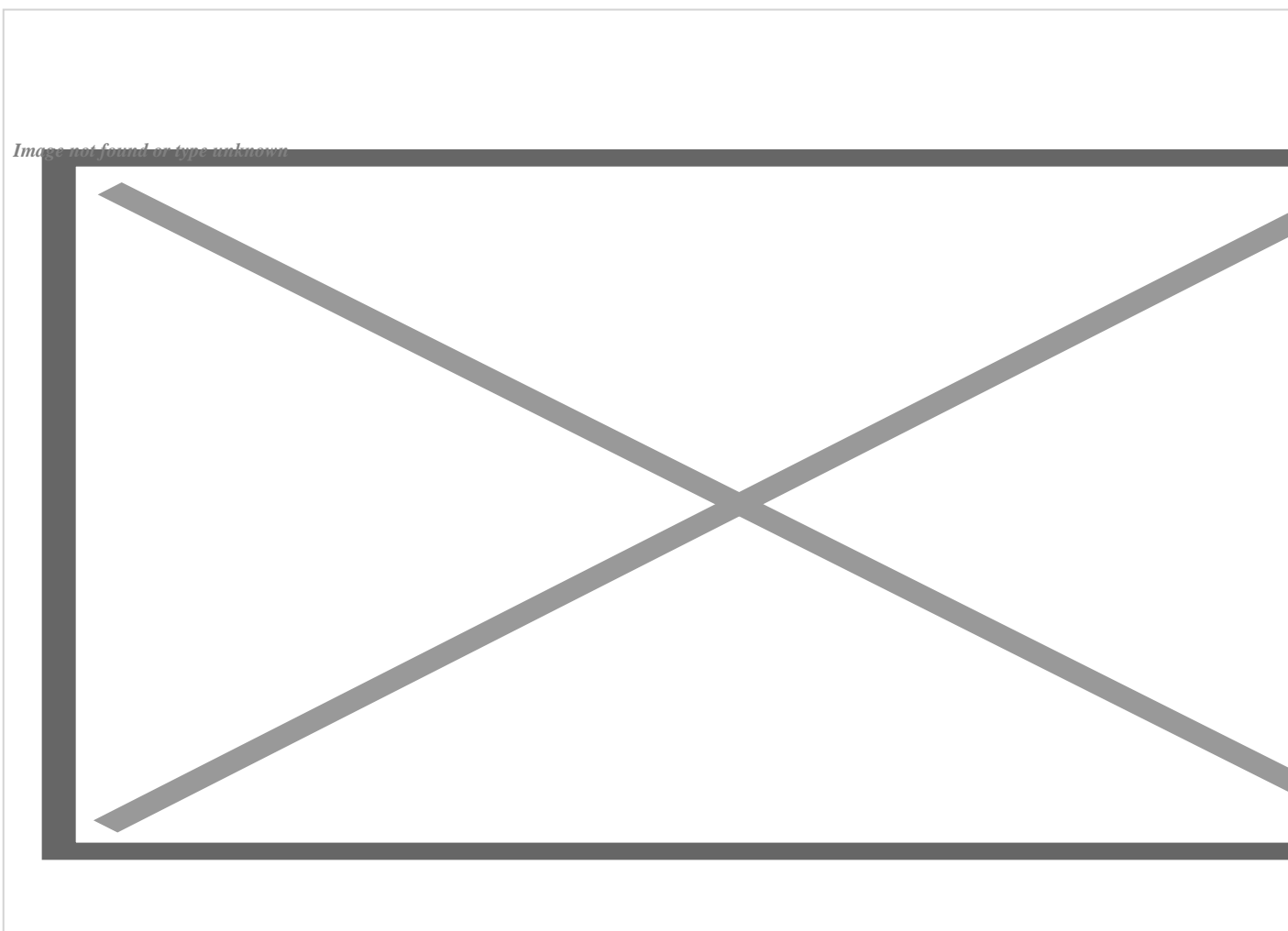


Le Parquet colombien demande de classer l'affaire Álvaro Uribe



Bogota, 6 mars (RHC) Le bureau du procureur général de Colombie a demandé de classer l'affaire contre l'ancien président colombien Álvaro Uribe pour fraude procédurale et corruption de témoins.

Le Bureau du Procureur soutient qu'après "l'évaluation complète des preuves matérielles, des preuves physiques et des informations obtenues légalement", il a été déterminé que "plusieurs des comportements" pour lesquels Uribe était légalement lié "n'ont pas les caractéristiques d'un crime" et ceux qui le sont "ne peuvent lui être attribués en tant qu'acteur ou participant".

Quelques heures avant l'annonce de la décision, le sénateur colombien Iván Cepeda, partie plaignante dans l'affaire contre Uribe pour avoir prétendument acheté des témoins, a publié sur les médias sociaux que le procureur de la République n'avait pas pris en compte "des milliers de preuves" et que "sa demande d'exclusion n'aura aucun fondement probatoire et sera une honte pour la justice en Colombie".

Uribe, qui a gouverné la Colombie de 2002 à 2010, fait l'objet d'une enquête pour avoir soudoyé des témoins afin qu'ils témoignent en sa faveur et le dissocient de ses liens apparents avec les groupes paramilitaires.

Le 4 août dernier, la Cour suprême de justice colombienne a ordonné l'assignation à résidence d'Uribe.

Quelques semaines plus tard, Uribe a démissionné de son siège de sénateur et, en conséquence, le 1er septembre, la CSJ a transféré son affaire au Parquet.

Source : Russia Today

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/249779-le-parquet-colombien-demande-de-classer-laffaire-alvaro-uribe>



Radio Habana Cuba